

DELEGUES TITULAIRES :

Etaient présents : Paulette CUILLANDRE (Asnières-en-Bessin), Jean-Pierre COUPRY, Michel POULAIN (Blay), Patrick THOMINES (Colleville-sur-Mer), Albert PHILIPPE (Colombières), Gilbert BUCAILLE (Crouay), Alain CORNIERE (Etreham), Régine ANQUETIL (Formigny), Christian MOREL (La Folie), Monique CURE (Louvières), Pierre LABBE, Jean-Noël GUIBET (Maisons), Pierre LEFEVRE (Mandeville-en-Bessin), Jacques LEMAITRE, Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MARIETTE (Rubercy), Pierre GALERNE (Russy), Raymond BIRABENT, Michel MALLET (St-Honorine), Raymond MOUQUET (Saint-Laurent-sur-Mer), Benoît AIMABLE (Surrain), M. LEGRAND, VAUDRY, Robert NAUDON (Tour-en-Bessin), Jean-Pierre RICHARD, Alain RENAULT, Alain POTIRON (Trévières), Daniel LEBREC, Daniel LARONCHE (Vierville-sur-Mer).

Etaient excusés :

Jean-Pierre MARIE (Aignerville) suppléé par Michel PHILIPPE
Edmond LEMOUSSU (Bernesq) suppléé par Sandrine VIEL
Pierre LAPERSONNE (Bricqueville) suppléé par Mireille DUFOUR
Michel HENRY (Colombières) suppléé par Alain MAQUERELLE
Jean-Jacques PAUL (Crouay) suppléé par Elisabeth GOUHIER
Christelle CALENGE (Ecrammeville)
Philippe ISABELLE (Etreham) suppléé par Michel FEVRIER
B. MARCIENNE (Formigny) suppléé par Jean THOMAS
Michel POUSSIER (Mandeville-en-Bessin) suppléé par Mme LEBENOIST
Alain PASQUET (Saint-Martin-de-Blagny) suppléé par Marylise PASQUET
Andrée LEROUTIER (Trévières)

DELEGUES SUPPLEANTS :

Etaient présents : Yvonne FILMONT (Etreham), Gérard LANDEAU (Maisons), Bertrand MUS (Mosles), Henri LE ROY (Surrain), Serge BIARD (Tour-en-Bessin), Henri GUEDON (Vierville-sur-Mer).

Etaient excusés : Patrick DESHAYES, Béatrice POTTIER (Asnières), Véronique MADOUASSE (Aignerville), Michel VAULTIER (Bernesq), Alain ROGER (Blay), Daniel PAIN (Bricqueville), Laurent DACQUET, Jean-Noël LENOURY (Colleville-sur-Mer), Jean FOUCHER (Crouay), Antoinette LETELLIER (Ecrammeville), Daniel TREFEU (Formigny), Monique PICANT (La Folie), M. BINDAULT (Louvières), Séverine PANNIER (Mandeville), Léon KUIDER (Maisons), Georges TRONCON (Mosles), Alain BERTAUX, Serge GROULT (Rubercy), Elisabeth BIOU (St-Martin de Blagny), Vital d'HEROUVILLE (Surrain), Yves VAUTIER (Tour-en-Bessin), Evelyne VAUTIER, Didier Aubert, Michel FUSEE (Trévières), Jacques HELEINE (Vierville).

Monsieur RICHARD ouvre la séance, le procès verbal de la réunion du 24 Mai 2006 est adopté.

Mme BAILLEUL signale simplement qu'il ne faut pas prendre contact avec elle concernant les panneaux d'information ludiques mais avec la Communauté de Communes.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Bilan des Commissions dont :

- choix entreprises pour salle omnisports,
- travaux école primaire de Trévières,
- seconde classe d'Etreham.

2. Questions diverses et délibérations.

Avant de débiter le bilan des Commissions, M. RICHARD annonce à l'Assemblée avoir eu contact avec la Sous-Préfecture pour faire le point sur les délibérations concernant l'Intérêt Communautaire et la prise de compétence périscolaire. Aussi, à ce jour 13 communes ont délibéré :

- Intérêt communautaire : 11 pour, 2 contre,
- Prise de compétence périscolaire : 13 pour.

1. Bilan des Commissions

a) Ecoles

Chargé du suivi : M. PAUL (Maire de Crouay)

En l'absence de M. PAUL, M. RICHARD passe la parole à chaque responsable de site scolaire.

- Tour-en-Bessin

M. NAUDON annonce que le Directeur d'école part à la retraite. Il sera remplacé par Mme ENEE.

De plus, M. NAUDON indique que les directives de l'Education Nationale imposent désormais que les directeurs d'école aient leur propre bureau.

- Crouay

Le plancher va être refait. Des aménagements extérieurs sont prévus. Les effectifs sont en hausse et s'approchent des 90 élèves.

- Maisons-Etreham

Les effectifs sont stables (environ 85).

La construction d'une seconde classe à Etreham débutera en septembre. Par rapport à l'enveloppe initiale de 150 000 € un surcoût de 10 % (soit 15 000 €).

- Trévières

La fusion entre le primaire et la maternelle est actée. La directrice sera Mme LAURENT.

Effectifs :

- 81 en maternelle,
- 173 en primaire.

Suite au départ à la retraite de Mme LEMARCHAND une personne doit être recrutée pour son remplacement.

L'école maternelle connaît toujours des problèmes d'humidité. Une ventilation doit être installée.

Les travaux de l'école primaire se poursuivent et les nouvelles classes seront disponibles pour la prochaine rentrée scolaire.

- Dérogations scolaires

M. RICHARD revient sur le dossier des dérogations scolaires en rappelant aux conseillers qu'une dérogation correspond à un engagement financier de la Communauté de Communes. La position de la Communauté de Communes, de nouveau confirmée par le Bureau, est de refuser toutes nouvelles dérogations cette année.

Certaines dérogations ne peuvent être refusées :

- dans le cas de la continuité scolaire,
- et dans le cas de la fratrie.

Cette ligne de conduite de l'Intercom vient du coût important de ces dérogations scolaires : 100 000 € prévus en 2006, alors que les recettes ne représentent « que » 20 000 €.

Toutefois, des inscriptions d'enfants sans dérogations sont possibles, charge à la commune ou à la Communauté de Communes d'accueil de supporter les frais de scolarité.

M. RICHARD insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dossier difficile car il y a un côté humain et un côté réglementaire pour chaque dérogation.

M. GALERNE demande si en refusant systématiquement les dérogations la Communauté de Communes de Trévières ne va pas se retrouver dans l'obligation d'investir dans de nouveaux locaux.

M. RICHARD lui répond que les écoles de l'Intercom ont encore de bonnes capacités d'accueil.

- Activités socioculturelles

M. RICHARD informe que le Centre de Loisirs à Vierville-sur-Mer a été inauguré le 30 juin 2006. Toutefois, il s'avère, après le passage de la Commission de Sécurité, que des petits travaux seront à entreprendre (rampe d'escalier, éclairage sortie de secours, téléphone).

Le CLSH accueille cette année les 4-6 ans ce qui oblige la passage du docteur de la PMI.

La fréquentation du CLSH est très satisfaisante.

Le Club ados a lui « déménagé » dans les préfabriqués. Il démarre lundi 10 juillet. Plus de 30 ados fréquentent le Club.

M. COUPRY demande pourquoi le ramassage ne passe plus que par Trévières et Formigny.

Mme CURE lui répond que ce choix a été fait en raison de la trop faible utilisation de ce transport qui a un coût pour la Communauté de Communes. Toutefois, si un nombre important d'enfants du secteur de Blay demandait le ramassage, l'itinéraire pourrait être revu.

b) Voirie

Chargé du suivi : M. LEMAÎTRE (Maire de Mosles)

Un délai a été accordé à l'entreprise HERVE pour achever le point à temps entraînant un mécontentement des élus des communes concernées par ce contre temps. Ce dernier s'explique par le fait que cette entreprise avait aussi à charge le point à temps de la Communauté de Communes d'Isigny-Grandcamp. M. LEMAITRE déclare que l'année prochaine il sera nécessaire d'être plus attentif et d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. M. LEMAITRE demande à partir de quelle date les talus seront à la charge de l'Intercom. M. RICHARD évoque la date du 1^{er} janvier 2007. Les travaux d'investissement débiteront au mois de septembre.

c) Finances

Chargé du suivi : M. LEFEVRE (Maire de Mandeville-en-Bessin)

1. Point sur le budget

M. LEFEVRE relate que l'exécution du budget se déroule selon les prévisions.

Dépenses de fonctionnement :

- Chap. 011 : taux de réalisation = 46.2 %
- Chap. 012 : taux de réalisation = 41.5 %
- Chap. 065 : taux de réalisation = 20 %
- Chap. 066 : taux de réalisation = 86.50 %

Recettes de Fonctionnement : RAS

La plupart des investissements programmés n'ont pas encore débuté : école d'Etreham, salle omnisports. Concernant les travaux du Centre de Loisirs l'enveloppe initiale de 40 000 € est respectée.

M. LEFEVRE attire l'attention des conseillers sur le fait que les demandes d'investissement émanant des écoles risquent de provoquer un dépassement de l'enveloppe initialement arrêtée.

En matière de recettes d'investissement la Communauté de Communes de Trévières va récupérer dans les prochains jours le FCTVA de la base nautique de Colleville-sur-Mer soit 104 000 €.

2. Démarche éolienne avec le Parc Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Les services de l'Etat, ABF et DIREN, ont donné un avis négatif sur la zone de Formigny.

M. LEFEVRE ajoute que la prudence est de mise sur la zone Mandeville-Mosles-Blay alors que sur la zone de Rubercy l'implantation est plus favorable.

3. Demande de subvention de l'association CCVOB

Une demande de subvention est parvenue à la Communauté de Communes de la part de l'association EOLIA pour l'organisation d'un championnat de France de Char à voile.

M. RICHARD précise qu'il s'agit d'un projet de grande ampleur.

Le budget prévisionnel prévoit :

- Conseil Régional et Général : 1250 €
- Sponsors divers : 2 700 €
- Communauté de Communes de Trévières : 1 000 €.

 **Considérant sa compétence en matière de tourisme,**

Considérant la politique de la Communauté de Communes de Trévières de favoriser l'essor des sports liés au vent et à l'eau sur son littoral,

Considérant la demande de subvention de l'association C.C.V.O.B. pour l'organisation d'un Grand Prix de char à voile sur la plage d'Omaha,

Considérant qu'il s'agit d'une manifestation de grande ampleur,

Le Conseil Communautaire décide le versement d'une subvention de 800 € à l'association C.C.V.O.B.

4. Salle omnisports

M. RICHARD précise que ce dossier est le plus important de la séance puisqu'il s'agit de retenir les entreprises qui vont construire le bâtiment.

M. BIRABENT demande ce qu'il est envisagé pour le chauffage.

M. RICHARD précise que les sanitaires et vestiaires seront chauffés ainsi que la mezzanine. Le plateau central ne sera pas chauffé.

Mme VIEL fait part de sa déception que la salle principale ne soit pas chauffée.

M. GESTIN lui annonce que cela engendrerait une dépense supplémentaire de 60 000 € environ.

M. RICHARD se déclare surpris des discussions au sujet d'un projet arrêté et acté depuis plusieurs mois. Le but de la réunion était d'arrêter la liste des entreprises retenues pour la construction et pas de discuter des détails du projet.

M. RICHARD rappelle que le projet est sur les rails depuis plus de 4 ans. Initialement prévu au contrat de canton signé par le Syndicat Intercommunal de Trévières avec le Conseil Général du Calvados, cette salle omnisports bénéficie aujourd'hui d'une subvention au titre de la politique sportive du CG 14 et une autre enveloppe qui proviendra non pas des fonds issus du Contrat de Canton mais d'un nouveau Contrat Départemental de Territoire (le premier est actuellement en cours avec notamment la base nautique).

M. THOMAS se déclare inquiet de voir que les coûts de fonctionnement n'aient pas été étudiés avant la construction.

M. RICHARD répond que cela a été vu mais qu'il sera nécessaire de la préciser.

M. GESTIN rappelle que les coûts de fonctionnement ont été étudiés, évalués à 15 000 € et intégrés aux analyses financières pluriannuelles.

M. THOMAS déclare qu'il sera nécessaire d'avoir un gardien.

M. RICHARD explique qu'un système de cartes sera installé.

Enfin, M. RICHARD rappelle que le Conseil Général subventionnera le fonctionnement puisque le collègue bénéficiera de l'équipement.

 **Considérant le projet de construction d'une salle omnisports à Trévières,**

Considérant l'appel public à concurrence du 17 mai 2006,

Considérant le rapport d'analyse des offres et la proposition de la Commission Appel d'Offres du 07 juillet 2006

Le Conseil Communautaire décide de retenir les entreprises suivantes :

- **Lot n°1 –Terrassement – VRD**

Entreprise APPIA Basse Normandie – Agence de Vire

3, rue de l'artisanat – 14500 VIRE

Montant du marché : 89 203,14 € H.T soit 106 686,96€ T.T.C.

- **Lot n°2 – Bâtiment – TCE**

Entreprise MATHIS

3 rue des vétérans – BP 28 – MUTTERSHOLZ – 67601 SELESTAT Cedex

Montant du marché : 804 120,00 € H.T. soit 961 727,52 € T.T.C.

De plus, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du présent marché public.

5. Zone artisanale

Elle devait se situer à Formigny mais les problèmes liés à l'amenée de l'eau ont décidé la Communauté de Communes à abandonner le projet et à envoyer un courrier de désengagement au notaire.

Le terrain pourrait intéresser le SEROC pour la construction d'une plateforme de compostage.

d) Tourisme

Chargé du suivi : M. THOMINES (Maire de Colleville-sur-Mer)

1. Pique-nique

La météo très favorable a joué un rôle non négligeable dans la réussite du pique-nique (1 000 visiteurs).

2. Mémoire Locale

Le projet porté par l'ADTLB n'a pas obtenu les subventions attendues de la part du Conseil Général du Calvados (subvention divisée par deux environ). Le surcoût sera vraisemblablement à la charge des communes.

3. OTI d'Omaha Beach

Il a obtenu le classement d'office de tourisme intercommunal 1 étoile.

Les promenades de l'été commencent lundi 10 juillet à Bernesq.

4. SCOT

M. THOMINES insiste une nouvelle fois auprès des conseillers communautaires sur l'importance du futur SCOT une fois sa charte approuvée. Il représentera un « PLU » à l'échelle du Bessin.

5. Centre aquatique

Ce projet regroupe 4 Intercommunalités du Bessin : Bayeux, Balleroy, Isigny et Trévières.

La piscine de Bayeux, vétuste après 34 ans d'activités, ne répond plus aux besoins des habitants, des touristes et des scolaires.

Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour envisager les différentes animations qui pourraient exister.

Plusieurs scénarii existent.

L'implantation n'est pas encore décidée entre le Sud de Bayeux et l'Ouest.

M. GALERNE propose un terrain gratuitement à Russy pour l'implantation.

M. RICHARD répond que la surface nécessaire est estimée entre 7 et 10 ha.

6. Grand site

M. THOMINES explique que le Conseil d'Etat a délibéré favorablement au projet de Grand Site. Il ne manque que l'arrêté du Premier Ministre.

M. LEBREC demande ce que cela va apporter.

M. THOMINES explique que cela va apporter un échelon supplémentaire lors de demande de construction, d'aménagements dans le but de préserver le site.

Le coût estimatif est très onéreux. L'Etat n'a pas encore confirmé son intervention financière.

M. THOMINES ajoute que le fléchage qui est prévu dans le projet pourrait avoir lieu assez rapidement : le coût est peu important et permettrait d'améliorer la lisibilité des indications.

M. THOMINES indique par ailleurs que la désignation du maître d'ouvrage

e) Assainissement

Chargé du suivi : M. CORNIERE (Maire d'Etreham)

1. SPANC

L'entreprise SAUR assure la continuité du service pendant l'absence de Céline MICHAUD. Une journée de permanence sera assurée par une technicienne de la SAUR, Mélanie JEANNOT, tous les jeudi à la Maison de la Communauté et des Services.

70 contrôles ont déjà été réalisés sur la commune de Russy.

M. COUPRY s'interroge sur le coût de la prestation de la SAUR.

M. CORNIERE lui remémore que la prestation de la SAUR s'élève à 34 000 €.

M. COUPRY trouve le coût trop élevé.

M. GESTIN précise que ce coût est plutôt inférieur au prix du marché et que cette prestation se fait sans majoration des redevances réclamées aux usagers.

M. LEBREC informe l'Assemblée qu'il a rencontré M. RICHARD pour demander si il était envisageable d'étudier la prise de compétence réhabilitation en matière d'assainissement non collectif pour permettre aux particuliers de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

M. RICHARD déclare que cette façon de fonctionner existe dans d'autres régions et qu'étudier la prise de compétence est envisageable.

M. CORNIERE précise que dès la création du SPANC une telle prise de compétence était déjà évoquée mais il poursuit en précisant qu'il serait préférable de réaliser le bilan des contrôles de diagnostic des 25 communes.

De plus, M. CORNIERE souligne que les Agences de l'Eau vont rentrer dans un nouveau programme et que personne ne connaît encore les futurs taux de subventions pour les réhabilitations.

2. Mise à jour schéma directeur d'assainissement de la commune de Blay

Le Conseil Municipal de Blay a été présenté et a émis un avis sur les 8 scénarii proposés. La solution retenue est donc la mise en réseau collectif du centre bourg et de Saubénard.

Considérant les scénarii proposés par le bureau d'études SESAER,

Le Conseil Communautaire opte à l'unanimité pour la zone de collecte du scénario 4 ou 4 bis, comprenant 218 branchements et privilégiant une unité de traitement de type filtres plantés à écoulement vertical.

3. Assainissement collectif

Le problème des bulles est réapparu sur les lagunes de Sainte-Honorine-des-Pertes et de Vierville-sur-Mer après avoir disparu un temps.

Aussi, dans le cas où l'assurance du bureau d'études SOGETI se refuse toujours à intégrer dans le litige les lagunes la Communauté de Communes de Trévières demandera un référé-expertise au Tribunal administratif de Caen.

4. Rapport Marie-Hélène PARIS

Il a été présenté lors de la Commission Assainissement du 20 juin 2006. Les propositions faites vont permettre d'améliorer significativement le traitement des déchets au niveau de la station d'épuration de Trévières et d'améliorer les conditions de travail des agents.

 **Considérant le stage effectué par Marie-Hélène PARIS à la Communauté de Communes de Trévières de Mars à Juin 2006,**

Le Conseil Communautaire décide le remboursement des frais de stage à hauteur de 500 €.

3. Questions diverses et délibérations

M. RICHARD annonce que la prochaine réunion de l'Amicale des Maires du Canton devrait se dérouler le 20 octobre 2006.

M. RICHARD propose à M. MOUQUET de faire un point sur l'accueil des groupes d'américains à Saint-Laurent-sur-Mer.

M. MOUQUET explique que c'est un tour-opérateur qui organise le voyage d'étudiants américains. Le principe est une levée des couleurs devant 50 à 100 personnes. Il s'agit, précise M. MOUQUET, de montrer que les Normands n'ont pas oublié le sacrifice de ces soldats.

M. MOUQUET profite du Conseil pour faire un appel à témoins de personnes ayant connu le Débarquement et l'occupation pour témoigner devant les américains.

 **Considérant sa compétence « surveillance de baignade »,**

Le Conseil Communautaire décide que pour la commune de Vierville-sur-Mer la surveillance des plages se déroulera du 1^{er} juillet au 31 août inclus.

 **Le Conseil Communautaire autorise le Président à mandater, en section**

INVESTISSEMENT, la facture n° 198029543 du 10/11/2005, établie par la CAMIF pour un montant de 1 187.99 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur RICHARD clôt la séance.

Délibéré en séance les jour et an susdits. La séance est levée à 22h30.